

Quel accompagnement financier pour les projets de gestion des eaux pluviales ?

Les aides de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie



Les caractéristiques du Bassin Artois-Picardie

2000 km²

de zones à dominante humide



4,8



millions d'habitants

547

stations d'épuration

4,51€

le m³ d'eau



400



stations de surveillance des milieux

93%



de l'eau potable provient de l'eau souterraine

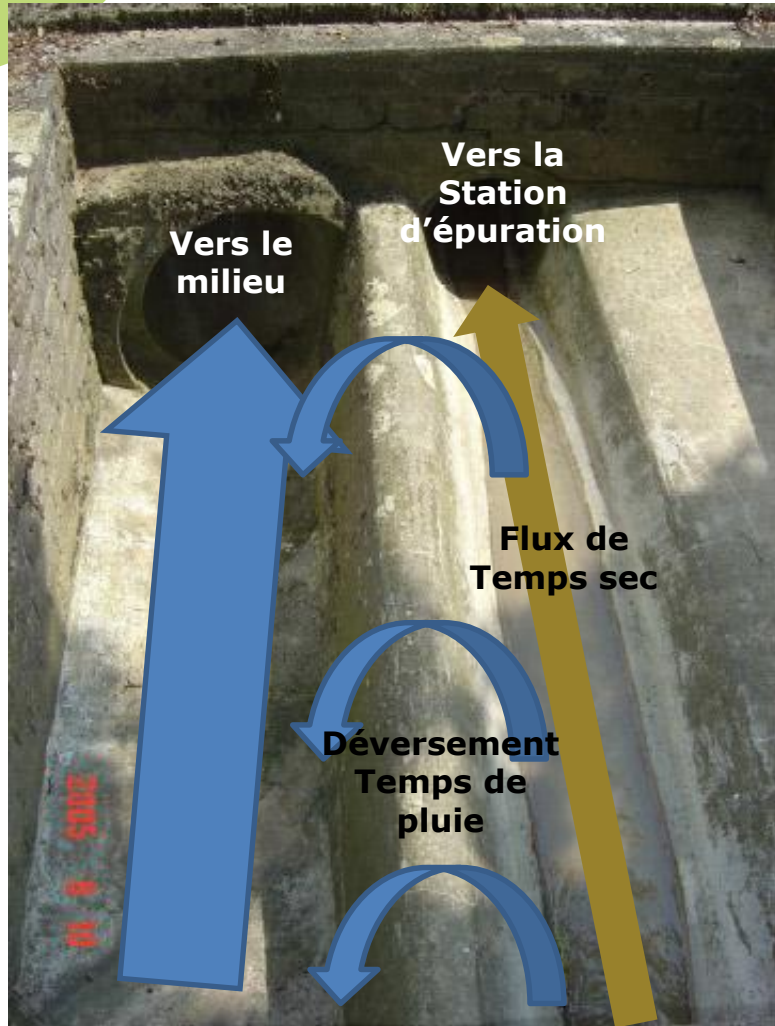
- Cours d'eau à faible débit
- 238 hab/km²
- Réseaux unitaires
- Histoire industrielle et minière
- 75 % de population en zone urbaine

Développement de la tâche urbaine et remembrements à grandes échelles



Source : IGN – Commune de Gondcourt (59)

Les déversoirs d'orage

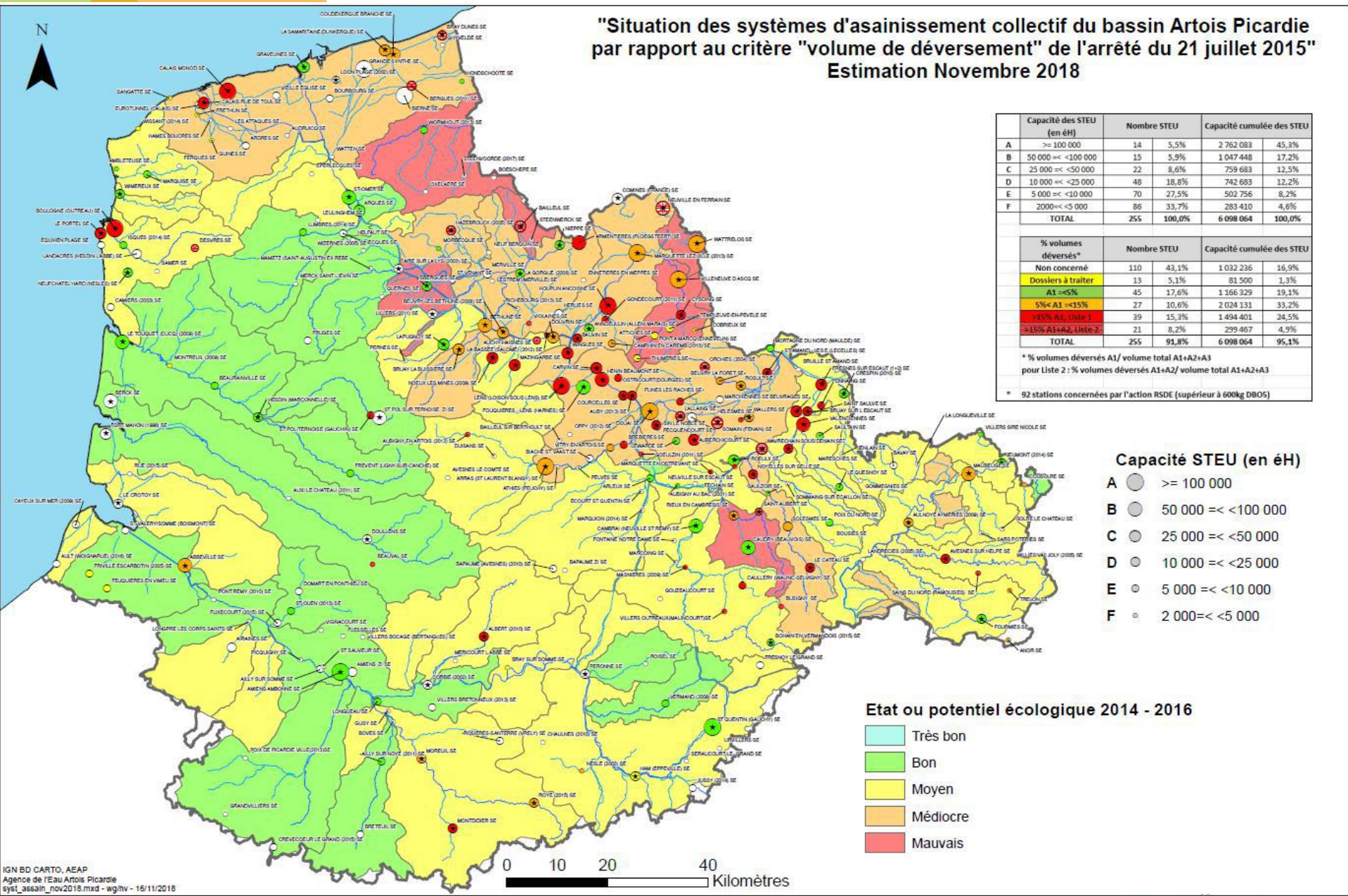


Pollution de temps de pluie

⇒ Flux de pollution rejeté annuellement sans aucun traitement



"Situation des systèmes d'assainissement collectif du bassin Artois Picardie par rapport au critère "volume de déversement" de l'arrêté du 21 juillet 2015" Estimation Novembre 2018



Capacité des STEU (en éh)	Nombre STEU	Capacité cumulée des STEU
A >= 100 000	14	2 762 083
B 50 000 <= <100 000	15	1 047 448
C 25 000 <= <50 000	22	759 683
D 10 000 <= <25 000	48	742 683
E 5 000 <= <10 000	70	502 756
F 2 000 <= <5 000	86	283 410
TOTAL	255	6 098 064

% volumes déversés*	Nombre STEU	Capacité cumulée des STEU
Non concerné	110	1 032 236
Dossiers à traiter	13	81 500
A1 <=5%	45	1 166 329
5% < A1 <=15%	27	2 024 131
15% < A1 <=30%	39	1 494 401
30% < A1 <=40% (Liste 2)	21	299 467
TOTAL	255	6 098 064

* % volumes déversés A1/ volume total A1+A2+A3 pour Liste 2 : % volumes déversés A1+A2/ volume total A1+A2+A3
 * 92 stations concernées par l'action RSDE (supérieur à 600kg DBO5)

Capacité STEU (en éh)

- A >= 100 000
- B 50 000 <= <100 000
- C 25 000 <= <50 000
- D 10 000 <= <25 000
- E 5 000 <= <10 000
- F 2 000 <= <5 000

Etat ou potentiel écologique 2014 - 2016

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

IGN BD CARTO, AEAP
 Agence de l'Eau Artois Picardie
 ejs1_aseain_nov2018.mxd - wjnhv - 16/11/2018

Le 11^{ème} Programme (2019-2024)

- **Axe phare du 11^{ème} Programme d'Interventions**
- **Une délibération commune Urbain/Rural**
- **Budget en hausse : 92 millions d'euros (+ 30 %)**
- **En cohérence avec :**



PLAN BIODIVERSITÉ



Des enjeux multiples à la convergence de plusieurs politiques publiques



Prévention des pollutions des milieux aquatiques



Prévention des inondations

Cadre de vie

Gestion durable et intégrée des eaux pluviales

Nature en ville



Ilots de fraîcheur

Transdisciplinarité indispensable



L'Animation

- Sur le volet urbain :



Source : ADOPTA



Source : ADOPTA

- Sur le volet agricole :

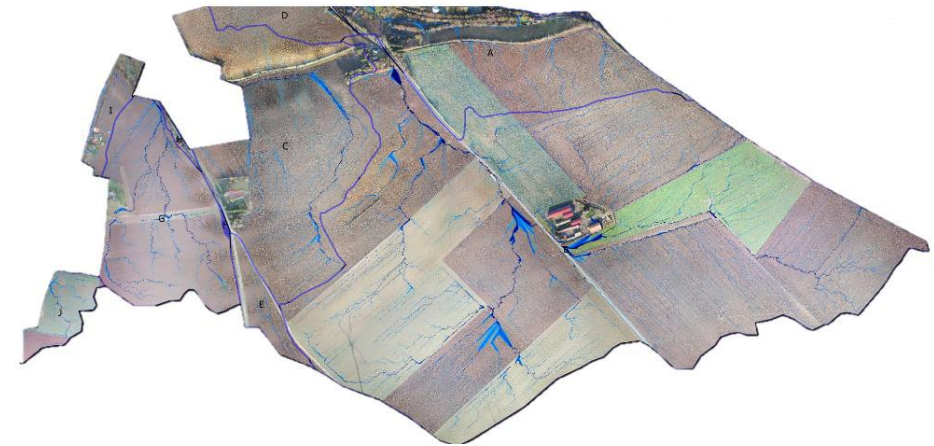
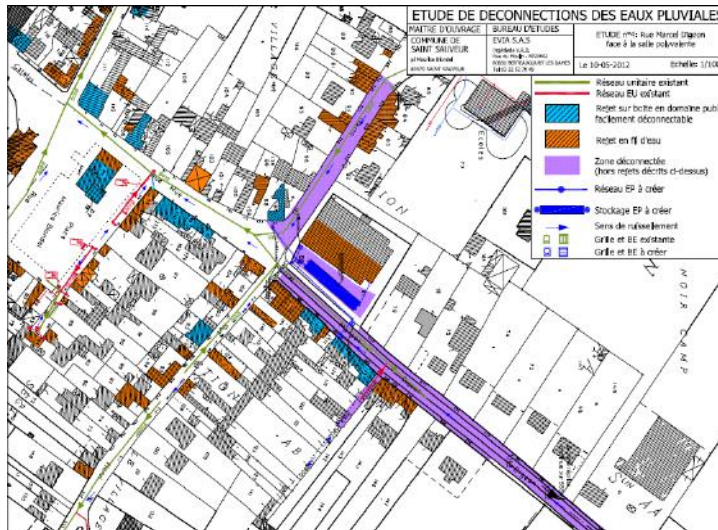


Études

Subvention

70 %

- Etudes globales de gestion des eaux pluviales et de ruissellement
- Etudes spécifiques de gestion des eaux pluviales en milieu urbanisé
- Etudes préalables à la réalisation des ouvrages
- Etudes de prise de compétence



Source : rapport de la Chambre d'Agriculture de la Somme - 2017

Source : rapport du bureau d'étude E.V.I.A. - 2012

11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

Les travaux préventifs en zone urbaine

Aides pour les
collectivités territoriales

Techniques « vertes »

Subvention

60 %

Dépense finançable plafonnée à 30
€ HT/m² de de surface active
déconnectée
ou 15 € / m² si réseau pluvial strict

- Travaux en zone aménagée urbaine existante
- Déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire
- Intérêt sur le plan écologique qui doit être démontré



Source : ADOPTA



Source : ADOPTA

5 principes...



- Optimiser le **potentiel écologique** du site en associant un écologue,
- Analyser le projet à l'échelle des **trames vertes et bleues urbaines** fonctionnelles : lien entre les espaces de nature, la ville et les milieux naturels extérieurs,
- Prendre en compte le **patrimoine naturel existant** et respecter la réglementation liée à l'eau et à la protection des espèces faunistiques et floristiques,
- Viser des espaces de **qualité écologique** : essences locales diversifiées à faibles besoins en eau,
- Viser **des espaces diversifiés** (prairies, plantations d'arbres, zones humides...) et aux structures complexes (stratification de la végétation, classes d'âge et variété des espèces).

Les travaux préventifs en zone urbaine

Aides pour les
collectivités territoriales

**Techniques
« grises »**

Subvention

40 %

Avance

25 %

Dépense finançable
plafonnée à 30 € HT/m² de
surface active déconnectée

- Travaux en zone aménagée urbaine existante
- Déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire



Source : MEL



Source : ADOPTA

Les travaux curatifs en zone urbaine

Aides pour les
collectivités territoriales

**Bassins de
stockage/
restitution et autres
travaux**

Subvention

40 %

Avance

25 %

*Dépense finançable selon
des coûts de référence*

- **Travaux en zone aménagée urbaine existante**
- **Validation du Programme d'actions mentionné à l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les agglomérations déversant plus de 15 % en volume**



Source : La Voix du Nord



Liste 1 : agglomérations d'assainissement visées par une validation préalable d'un programme d'actions avant financement des actions par l'Agence

⇒ **Arrêté du 21 juillet 2015 et sa note technique du 7 septembre 2015**

Article 5 :

- **Priorité donnée aux techniques alternatives**

Article 22 III :

- **Plans d'actions**
- **Systemes de collecte en cours de mise en conformité ERU**



	N°STEP	STEP	Capacité STEP
1	10323	ALBERT (2010) SE	15 000
2	07616	ARMENTIERES (PLOEGSTEERT) SE	97 267
3	10373	AUBERCHICOURT SE	28 167
4	10797	AUBY (2013) SE	24 000
5	10455	AVESNES SUR HELPE SE	19 833
6	10483	BAUVIN SE	11 000
7	10368	BEUVRAGES SE	48 000
8	10555	BOULOGNE (OUTREAU) SE	180 000
9	10782	BREBIERES SE	5 400
10	02702	BRUAY SUR L ESCAUT SE	16 000
11	11798	CALAIS MONOD SE	133 000
12	10436	CALAIS RUE DE TOUL SE	47 000
13	06919	CARVIN SE	50 000
14	03897	CAULLERY (WALINC-SELVIGNY) SE	8 167
15	10904	COURCELLES SE	18 000
16	06966	CYSOING SE	10 500
17	11841	FLINES LES RACHES SE	9 000
18	40261	FRESNES SUR ESCAUT (1+2) SE	36 533
19	40238	GONDECOURT (2011) SE	9 000
20	10542	HENIN BEAUMONT SE	78 667
21	10369	HOUPLIN ANCOISNE SE	188 333
22	02490	LE CATEAU SE	22 167
23	10352	LE PORTEL SE	36 667
24	10391	LENS (LOISON SOUS LENS) SE	116 667
25	05742	MARQUETTE EN OSTREVANT SE	2 250
26	10423	MASNIERES (2009) SE	4 550
27	02506	MAZINGARBE SE	31 500
28	02958	MONTDIDIER SE	10 683
29	40252	NEUVILLE SUR ESCAUT SE	3 000
30	40237	NOEUX LES MINES (2009) SE	27 183
31	40288	NOYELLES SUR SELLE SE	16 000
32	02501	ONNAING SE	10 000
33	07018	OSTRICOURT(DOURGES) SE	7 167
34	02977	SIN LE NOBLE SE	23 000
35	40213	ST AMAND - LES E.(LECELLES) SE	22 500
36	10496	ST POL/TERNOISE (GAUCHIN) SE	9 000
37	02906	TRITH ST LEGER (2016) SE	15 000
38	10335	VALENCIENNES SE	70 000
39	02964	WINGLES SE	34 200

Les travaux d'économie d'eau

Aides pour les
collectivités territoriales

Récupération
d'eau pluviale

Subvention

50 %

Dépense finançable plafonnée
à 1 100 € HT / m³
Capacité minimale de stockage
de 10 m³



Source : La Voix du Nord

Les travaux d'économie d'eau

- Lutte contre les fuites

Aides pour les
collectivités territoriales

Études

Subvention

50 %

Subvention

25 %

Travaux

Avance

25 %

Subvention

*

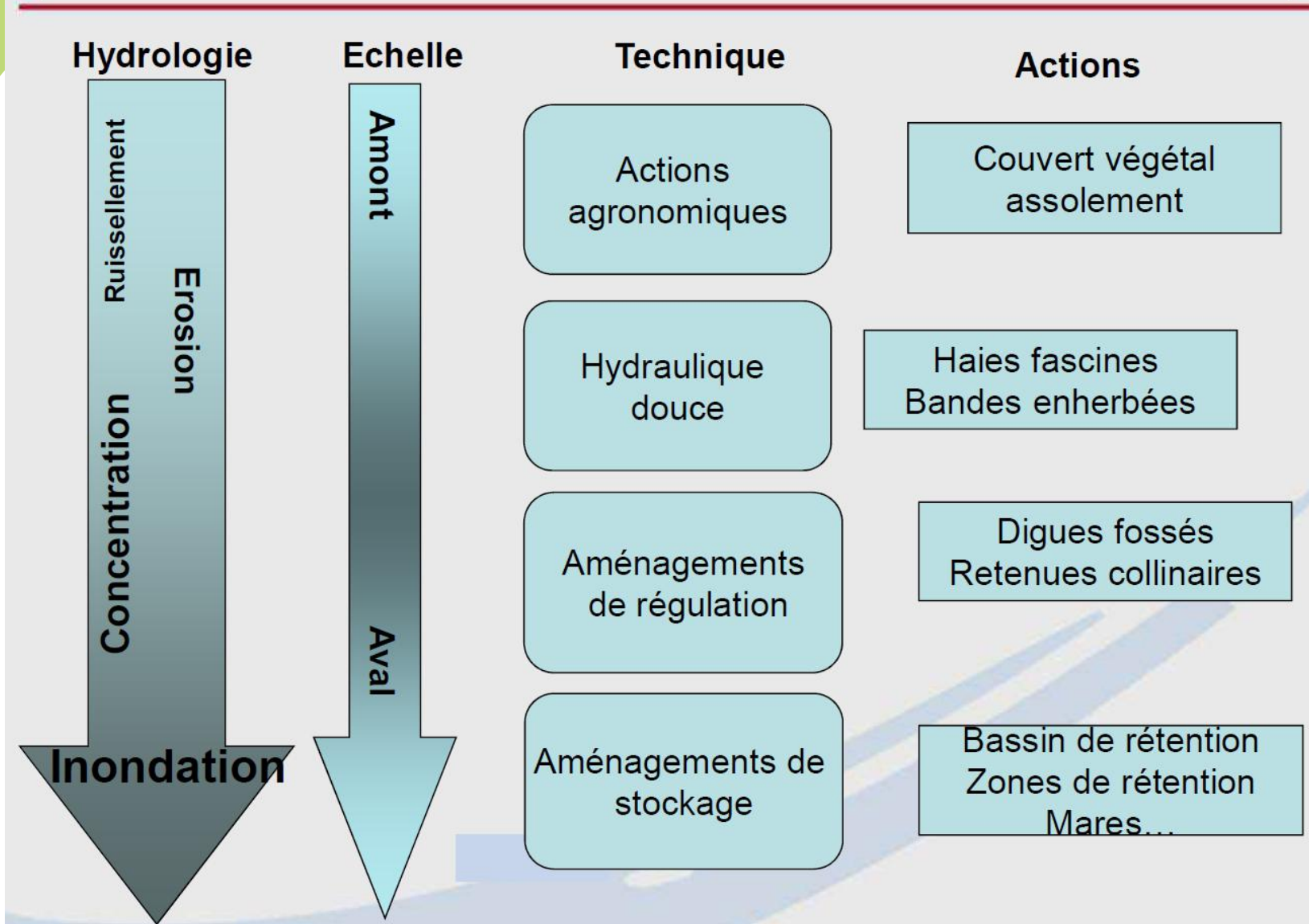
15 %

Dépense finançable
plafonnée à 50 € HT/m³
d'eau économisée

- Diagnostic préalable avec plan d'actions

* Subvention complémentaire pour les communes éligibles à la Solidarité territoriale

HYDROLOGIE / ECHELLE / ACTIONS



Les aides pour les activités économiques hors agricoles



Les aides pour les activités économiques hors agricoles



Les aides pour les activités économiques hors agricoles

Gestion des eaux pluviales :

Études

Subvention

50 %

Infiltration des eaux de temps de pluie

Subvention

35 %

Avance

40 %

Dépense finançable plafonnée à 30 € HT/m² de surface active déconnectée

Stockage/restitution des eaux de temps de pluie

Subvention

25 %

Avance

40 %



Source : ADOPTA

Les aides pour les activités économiques hors agricoles

Economie d'eau :

Études

Subvention

50 %

Travaux

Subvention

25 %

Avance

40 %

Dépense finançable
plafonnée à 5 000 € HT/m³
d'eau économisée par jour

Les aides pour les particuliers

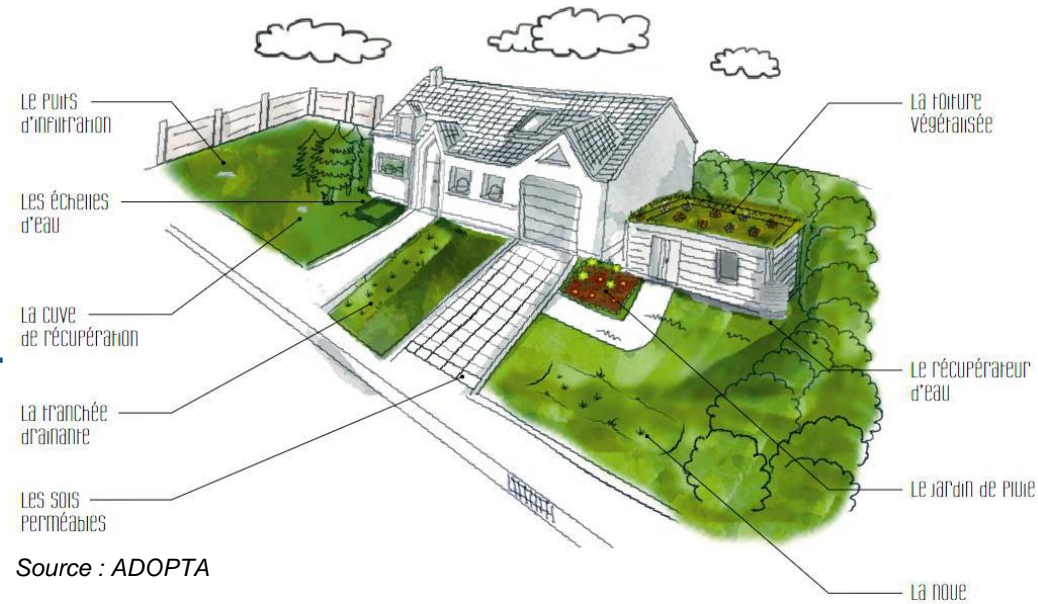
Gestion à la parcelle des eaux pluviales

Subvention

50 %

Aide plafonnée à 800 €

- Pour les travaux en lien avec :
- des travaux de réhabilitation de réseau
 - des travaux de gestion intégrée sur l'espace public
 - des travaux sur réseau ancien



Les actions de communication

Actions de communication

Subvention

50 %

Dépense finançable plafonnée à 40 000 €



Source : AEAP

Programme de territoire expérimental



<http://www.eau-arts-picardie.fr/les-appels-projets-de-lagence-de-leau>



EAU ET BIODIVERSITÉ EN MILIEU URBANISÉ



Dates limites de dépôt des dossiers :
15 janvier
15 mars
31 juillet
2021

GESTION DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PARCS LOCATIFS DES BAILLEURS

NOUVELLE
ÉDITION



Date limite de dépôt des dossiers :
15 mars
31 juillet
2021

ÉCONOMIES D'EAU ET VALORISATION DES EAUX NON CONVENTIONNELLES

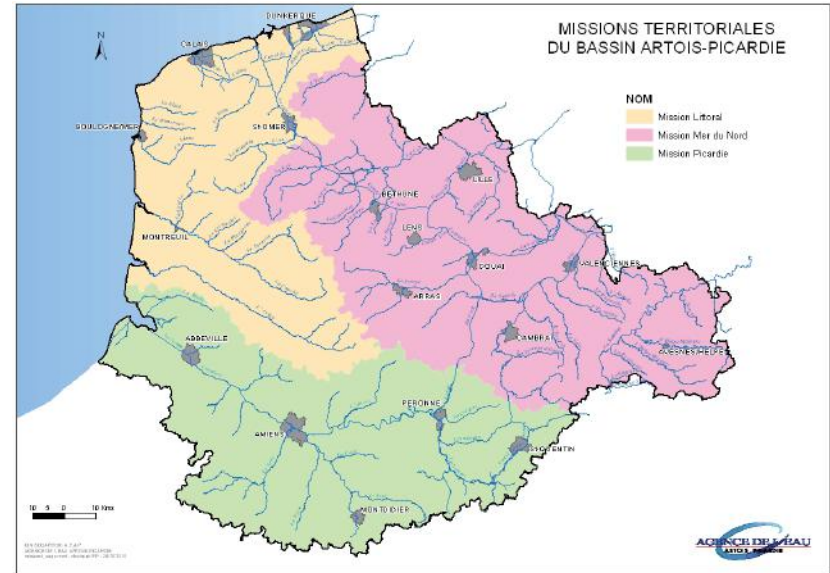


Date limite de dépôt des dossiers :
31 juillet
2021



Vos contacts à l'Agence de l'Eau

- ❑ Mission Mer du Nord
 - Jean-Philippe KARPINSKI
jp.karpinski@eau-artois-picardie.fr
- ❑ Mission Littoral
 - Ludovic LEMAIRE
l.lemaire@eau-artois-picardie.fr
- ❑ Mission Picardie
 - François BLIN
f.blin@eau-artois-picardie.fr



- ❑ Service Expertise, Ecosystèmes et Nouveaux Enjeux
 - Hubert VERHAEGHE
h.verhaeghe@eau-artois-picardie
 - Estelle CHEVILLARD
e.chevillard@eau-artois-picardie
 - Karine VALLEE
k.vallee@eau-artois-picardie
 - Hervé CANLER
h.canler@eau-artois-picardie.fr

- ❑ Service Appui, Paiement, Interventions Economiques (SAPIE)
 - Patrice BIZAIS
p.bizais@eau-artois-picardie.fr
 - Philippe LESAINTE
p.lesaint@eau-artois-picardie.fr

A green city skyline silhouette, including the Statue of Liberty, the Eiffel Tower, and various skyscrapers, is mounted on a thick, yellow sponge base. The entire structure is placed on a light-colored surface, and the sponge's porous texture is clearly visible.

Merci de votre attention

Source : "the Sponge City" The Washington University, 2014